



FAITS DIVERS

Carcassonne : ivre, il porte un coup de couteau à un policier et en gaze deux autres

Un Carcassonnais de 54 ans a été interpellé jeudi matin vers 2 h 30, alors qu'il créait du grabuge dans le centre-ville.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, aux alentours de 2 h 30, les fonctionnaires de police ont été requis en centre-ville où on venait de leur signaler le comportement d'un homme bruyant faisant du grabuge.

A leur arrivée, sur un suspect menaçant que les policiers sont tombés, ce dernier assénant même un coup de couteau dans les côtes de l'un des fonctionnaires.

Maîtrisé et désarmé, l'excité a malgré tout eu un nouveau coup de nerf, avant de parvenir à prendre la bombe lacrymogène d'un policier dont il a fait usage à leur rencontre.

Maîtrisé une nouvelle fois, ce Carcassonnais âgé de 54 ans a été transporté au commissariat, où il a fait l'objet d'un dépistage d'alcoolémie qui s'est révélé positif avec un taux de 0,87 mg par litre d'air expiré dans l'éthylomètre. Soit un taux de 1,74 g d'alcool par litre de sang.

Trois et cinq jours d'ITT pour les policiers

Compte tenu de son imprégnation alcoolique, le quinquagénaire a été placé en cellule de dégrisement, dans l'attente de pouvoir être auditionné en garde à vue...

En attendant, les trois policiers victimes ont déposé plainte. Deux d'entre eux (dont la victime du coup de couteau, Ndlr) se sont vus prescrire trois jours d'ITT, le troisième cinq.

Hier soir, le suspect était toujours au commissariat où il n'avait pas encore été auditionné.

Suite à cette affaire, le syndicat de police Alliance dénonce « des faits d'une rare violence de la part d'un individu surexcité qui n'a pas hésité à porter un coup de couteau à un policier. Si la lame n'a pas pénétré, trois policiers sont tout de même blessés en intervention pour assurer la sécurité de nos concitoyens. » Et le syndicat de réclamer « la plus grande sévérité envers les auteurs de violences à l'encontre des policiers », tout en apportant son « soutien aux policiers blessés ».